

PLAN DE REPRISE PROGRESSIVE DES ACTIVITES

à compter du 11 mai 2020

Fédération Française de Motocyclisme



Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade

08/06/2020

Déconfinement à partir du 11 mai

Activités motos concernées



1 - Ouverture de circuits et terrains : séances de roulage sans encadrement obligatoire. Reprise à partir du 11 mai

2 - Ecoles et stages : activités ponctuelles, de l'initiation au perfectionnement, encadrées par un éducateur sportif, dans le cadre d'une école, d'une activité indépendante ou d'un accueil collectif de mineurs (ACM). Reprise à partir du 11 mai

3 - Activités de randonnée : activités de balade en moto verte et quad, encadrées par un guide professionnel. Reprise à partir du 11 mai

4 - Formation professionnelle : Formation en présentiel et à distance. Reprise à partir du 11 mai.

L'ensemble des préconisations proposées ci-après sont soumises à l'adaptation de l'évolution des règles sanitaires édictées par le gouvernement

1 - Ouverture des circuits et terrains

1- Rythme de reprise

- A partir du 11 mai le nombre de pilotes admis simultanément en piste devra être conforme à celui fixé par l'arrêté d'homologation du circuit ou l'agrément du terrain ou la réglementation, et dans le respect des règles sanitaires édictées par le gouvernement

2- Publics concernés

- Public licencié FFM ou non

3- Activités proposées

- Séances de roulage sans encadrement obligatoire

1 - Ouverture des circuits et terrains

4- Aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire (1/2)

- Organiser le site et l'accueil du public pour faire respecter la distanciation sociale et les gestes barrières dans le respect des consignes sanitaires du gouvernement. Fermer les zones qui ne permettent pas ce respect, comme les vestiaires par exemple avec obligation de se changer à son véhicule. Maintenir l'accès aux toilettes en assurant une désinfection régulière
- L'organisateur doit s'assurer de la présence d'un point d'eau/savon ou mettre à disposition du gel hydroalcoolique
- Affichage de panneaux d'information à l'entrée du site rappelant les gestes barrières et briefing des pilotes rappelant les consignes de sécurité à chaque début de séance
- Information préalable à la venue sur site des pratiquants (mail, téléphone, SMS)
- Privilégier les inscriptions dématérialisées

1 - Ouverture des circuits et terrains

4- Aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire (2/2)

- Favoriser les EPI individuels dans le respect des Règles Techniques et de Sécurité (comme par exemple casque, lunettes de protection et gants)
- En cas de prêt des EPI, l'organisateur doit :
 - Mettre à disposition charlotte et gants en latex à usage unique,
 - Faire un roulement des EPI 1 séance sur 2 afin de désinfecter l'ensemble du matériel,
 - Désinfecter le poste de commandes des véhicules mis à disposition
- Présence d'un encadrement minimum dans le respect des exigences fixées par le code sportif fédéral
- Matérialiser les espacements des véhicules sur l'aire de stationnement (parking public et paddock) afin de respecter les règles de distanciation sociale

2 - Ecoles et stages

1- Rythme de reprise

- A partir du 11 mai le nombre de pilotes admis simultanément en piste devra être conforme à celui fixé par l'arrêté d'homologation du circuit ou l'agrément du terrain ou la réglementation et dans le respect des règles sanitaires édictées par le gouvernement

2- Publics concernés

- Public licencié FFM ou non

3- Activités proposées

- Activités ponctuelles, de l'initiation au perfectionnement, encadrées par un éducateur sportif, dans le cadre d'une école, d'une activité indépendante ou d'un accueil collectif de mineurs (ACM)

2 - Ecoles et stages

4- Aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire (1/2)

- Organiser le site et l'accueil du public pour faire respecter la distanciation sociale et les gestes barrières dans le respect des consignes sanitaires du gouvernement. Fermer les zones qui ne permettent pas ce respect, comme les vestiaires par exemple avec obligation de se changer à son véhicule. Maintenir l'accès aux toilettes en assurant une désinfection régulière
- L'organisateur doit s'assurer de la présence d'un point d'eau/savon ou mettre à disposition du gel hydroalcoolique
- Affichage de panneaux d'information à l'entrée du site rappelant les gestes barrières et briefing des pilotes rappelant les consignes de sécurité à chaque début de séance
- Information préalable à la venue sur site des pratiquants (mail, téléphone, SMS)
- Privilégier les inscriptions dématérialisées

2 - Ecoles et stages

4- Aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire (2/2)

- Favoriser les EPI individuels dans le respect des Règles Techniques et de Sécurité (comme par exemple casque, lunettes de protection et gants)
- En cas de prêt des EPI, l'organisateur doit :
 - Mettre à disposition charlotte et gants en latex à usage unique,
 - Faire un roulement des EPI 1 séance sur 2 afin de désinfecter l'ensemble du matériel,
 - Désinfecter le poste de commandes des véhicules mis à disposition
- Matérialiser les espacements des véhicules sur l'aire de stationnement (parking public et paddock) afin de respecter les règles de distanciation sociale
- Pendant la séance, les zones d'arrêts sont matérialisées dans le respect des règles de distanciation sociale
- Durant les stages, les repas devront être pris individuellement, dans le respect des règles de distanciation sociale

3 – Activités de randonnée

1- Rythme de reprise

- A partir du 11 mai selon le nombre de véhicules admis simultanément par la réglementation

2- Publics concernés

- Public licencié FFM ou non

3- Activités proposées

- Activités de balade en moto verte et quad, encadrées par un guide professionnel

3 – Activités de randonnée

4- Aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire (1/2)

- Organiser le site et l'accueil du public pour faire respecter la distanciation sociale et les gestes barrières dans le respect des consignes sanitaires du gouvernement. Fermer les zones qui ne permettent pas ce respect, comme les vestiaires par exemple avec obligation de se changer à son véhicule. Maintenir l'accès aux toilettes en assurant une désinfection régulière
- L'organisateur doit s'assurer de la présence d'un point d'eau/savon ou mettre à disposition du gel hydroalcoolique
- Affichage de panneaux d'information à l'entrée du site rappelant les gestes barrières et briefing des pilotes rappelant les consignes de sécurité à chaque début de séance
- Information préalable à la venue sur site des pratiquants (mail, téléphone, SMS)
- Privilégier les inscriptions dématérialisées

3 – Activités de randonnée

4- Aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire (2/2)

- Favoriser les EPI individuels dans le respect des Règles Techniques et de Sécurité (comme par exemple casque, lunettes de protection et gants)
- En cas de prêt des EPI, l'organisateur doit :
 - Mettre à disposition charlotte et gants en latex à usage unique,
 - Faire un roulement des EPI 1 séance sur 2 afin de désinfecter l'ensemble du matériel,
 - Désinfecter le poste de commandes des véhicules mis à disposition
- Le choix de l'itinéraire doit limiter au maximum les difficultés et être accessible à tout type de véhicule d'intervention
- Pendant la randonnée, les zones d'arrêts sont organisées dans le respect des règles de distanciation sociale
- Matérialiser les espacements des véhicules sur l'aire de stationnement afin de respecter les règles de distanciation sociale

4 – Formation professionnelle

1- Rythme de reprise

- A partir du 11 mai, le nombre de stagiaires sera adapté aux capacités d'accueil en salle dans le respect des règles sanitaires édictées par le gouvernement

2- Publics concernés

- Public licencié FFM ou non

3- Activités proposées

- Formation en présentiel et à distance

4 – Formation professionnelle

4- Aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire (1/2)

- Organiser le site et l'accueil du public pour faire respecter la distanciation sociale et les gestes barrières dans le respect des consignes sanitaires du gouvernement. Fermer les zones qui ne permettent pas ce respect, comme les vestiaires par exemple avec obligation de se changer à son véhicule. Maintenir l'accès aux toilettes en assurant une désinfection régulière
- L'organisateur doit s'assurer de la présence d'un point d'eau/savon ou mettre à disposition du gel hydroalcoolique
- Affichage de panneaux d'information à l'entrée du site rappelant les gestes barrières et briefing des pilotes rappelant les consignes de sécurité à chaque début de séance
- Information préalable à la venue sur site des pratiquants (mail, téléphone, SMS)
- Privilégier les inscriptions dématérialisées

4 – Formation professionnelle

4- Aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire (2/2)

- Privilégier la formation organisée à distance y compris pour les apports théoriques des UF/UC techniques
- Les repas devront être pris individuellement, dans le respect des règles de distanciation sociale
- Organiser les pauses dans le respect des règles de distanciation sociale
- Matérialiser les espacements des véhicules sur l'aire de stationnement afin de respecter les règles de distanciation sociale

De plus, dans le cadre de l'organisation des séances de face-à-face pédagogique :

- Favoriser les EPI individuels dans le respect des Règles Techniques et de Sécurité (comme par exemple casque, lunettes de protection et gants)
- En cas de prêt des EPI, l'organisateur doit :
 - Mettre à disposition charlotte et gants en latex à usage unique,
 - Faire un roulement des EPI 1 séance sur 2 afin de désinfecter l'ensemble du matériel,
 - Désinfecter le poste de commandes des véhicules mis à disposition

PLAN DE REPRISE PROGRESSIVE DES ACTIVITES

à compter du 11 mai 2020

Fédération Française de Motocyclisme



Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade

08/06/2020